

DECISION PRISE PAR LE MAIRE N°DM 2022-01-31/01

En vertu d'une délégation accordée par le Conseil Municipal
En sa délibération du 10 mars 2021

OBJET : ATELIER TEL – Elaboration du Règlement Local de Publicité de la commune d'Esmans.

Le Maire,

VU l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du 10 mars 2021 reçue en Sous-Préfecture le 18 mars 2021, portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
VU la délibération DC 2021-12-02/02 du 02 décembre 2021 relative à la prescription de l'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune d'Esmans, définition des objectifs de l'élaboration et des modalités de la concertation,
VU le devis référencé 2022-01-02, relatif à l'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune d'Esmans, proposé par ATELIER TEL sise 5 rue du colonel Oudot, à PARIS (75012),
CONSIDERANT que l'élaboration du Règlement Local de Publicité est nécessaire.

DÉCIDE :

Article 1 : Le devis référencé 2022-01-02, relatif à l'élaboration du Règlement Local de Publicité de la commune d'Esmans de la société ATELIER TEL est accepté.

Article 2 : Le montant de l'élaboration du Règlement Local de Publicité est de 12 400,00 € HT soit 14 880,00 € TTC.

Article 3 : Le Maire s'engage à rendre compte de la présente décision au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Article 4 : La présente décision sera adressée à la société ATELIER TEL.

Ampliation sera transmise
à Madame la Sous-Préfète de Provins
à Madame la Trésorière de Montereau

Le 31 janvier 2022



Jean-Jacques BERNARD

Acte déclaré exécutoire

Les formalités de publicité ayant été exécutées le
Et la décision ayant été reçue en Sous Préfecture le
Pour Copie certifiée conforme à l'original

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle, 77000 Melun, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telarecours.fr